

Le féminisme

Spécial ÉLECTIONS PROVINCIALES

EN REVUE

Volume 3. Numéro 1. SEPTEMBRE 1989



Fédération
des femmes du Québec

EDITORIAL

Élections 1989: Priorité au libre-choix

par Anne-Marie Gingras,
responsable du Comité d'action politique

La campagne électorale a été déclenchée le 9 août, dans la foulée de l'affaire Chantal Daigle. Le premier ministre a résolument engagé cette campagne en faisant siennes les priorités économiques et de défense de l'environnement. Au moment d'écrire ces lignes, il n'avait rien dit encore des prétentions de son gouvernement à l'égard du dossier de l'avortement. Le ministre de la Justice a affirmé vouloir attendre les raisons du jugement de la Cour Suprême dans l'affaire Daigle-Tremblay avant de se prononcer sur la question. Nous risquons donc de voir se terminer la campagne sans avoir une idée plus précise de ce que le Parti libéral entend faire dans ce dossier.

Une campagne électorale, pourtant, constitue l'occasion idéale de situer partis et candidat-e-s à l'égard des grandes questions de l'heure dont le libre-choix des femmes dans tous les domaines.

Les priorités des femmes sont nombreuses; nous ne vous en présentons ici que quelques-unes, dans ce «Spécial élections provinciales», notre

espace étant très restreint. Notre mode d'emploi de la campagne électorale vous incite à intervenir vous-même et à interroger les candidat-e-s.

L'avortement

Dans ce dossier, nous n'avons aucune raison d'attendre. Nous voulons savoir si le Procureur du Québec va tenter ou non des poursuites contre Chantal Daigle parce qu'en ayant recours à l'avortement, elle a commis un outrage au tribunal. Étant donné la décision de la Cour Suprême à cet égard, le silence du gouvernement est indécent. Le gouvernement du Québec ayant plaidé que l'avortement ne devait pas être un domaine de juridiction exclusivement fédérale, comment entend-il intervenir dans le dossier? Pourquoi ne pas spécifier que le fœtus n'est pas un être humain au sens de la Charte des droits et libertés de la personne? Et pourquoi ne pas préciser que les droits de succession dévolus au fœtus dans le Code civil du Québec n'entraînent pas d'autres droits

→ Suite à la page suivante

Mode d'emploi de la campagne électorale

par Chantal Maillé

La présente campagne électorale bat son plein, entraînant avec elle les habituelles promesses douteuses, une publicité aux slogans faciles et éculés, sans véritable contenu, bref les débordements auxquels nous devenons de plus en plus insensibles parce qu'ils semblent être la règle incontournable de ce jeu qui a pour nom la démocratie parlementaire. Si l'on peut rapidement devenir cynique, il nous faut aussi comprendre que s'y jouent les matches qui déterminent l'avancement de nos intérêts de femmes féministes.

C'est pourquoi il importe que toutes, en tant que membres de la FFO, nous puissions contribuer, dans le cadre de la présente campagne électorale, à faire en sorte que nos intérêts soient pris en compte par nos futur-e-s élu-e-s dans leurs projets législatifs. Nous devons manifester notre pouvoir d'électrices en nous assurant que nous donnons notre appui à un candidat ou une candidate qui, si élu-e, travaillera dans le sens de nos intérêts et non contre ceux-ci. Pour ce faire, demandez-leur de prendre des positions et des engagements clairs et tangibles sur les dossiers qui nous tiennent à cœur, par exemple: l'avortement, les garderies, la politique familiale, l'équité salariale et

les programmes d'accès à l'égalité en emploi.

Quelle est leur position sur ces questions?

En font-ils-elles des priorités?

Entendent-ils-elles prendre des mesures fermes pour faire progresser ces dossiers? Ces mesures sont-elles identifiées?

Si vous n'avez pas, jusqu'à ce moment de la campagne, assisté aux assemblées des candidats et candidates de votre comté, vous avez encore le temps de les rencontrer lors de ce dernier sprint précédant le scrutin. Demandez-leur, si cela n'est pas encore connu, ce qu'ils-elles entendent faire par rapport aux dossiers ci-haut énumérés. N'oubliez pas que bien que les partis politiques aient des positions «officielles», il n'en demeure pas moins qu'il y a place pour des «tendances» parmi les député-e-s sur toutes ces questions; ces derniers et ces dernières peuvent être plus ou moins chauds par rapport à certaines questions. C'est pourquoi nous avons tout intérêt à nous montrer très préoccupées de nos propres intérêts.

→ Suite à la page suivante

Éditorial

→ Suite de la première page

à moins que le bébé ne soit viable et sorti vivant du sein de sa mère?

Puisqu'il a souvent été question de «société distincte» depuis l'accord du Lac Meech, est-ce que Robert Bourassa compte indiquer clairement que nos spécificités (dont le Code civil et la Charte ci-haut mentionnée) ne pourront en aucun cas servir à diminuer les droits des femmes? Il me semble qu'il s'agirait là d'un geste tout à fait élémentaire face à l'opposition du Canada anglais à l'accord du Lac Meech, opposition qui clame bien haut, depuis deux ans, que la société distincte peut constituer une menace aux droits des femmes!

L'approche «écologique» des femmes

À l'heure où l'environnement est devenu l'une des priorités électorales, il s'avère essentiel de faire le point sur l'approche «écologique» que le mouvement féministe met de l'avant depuis plusieurs années.

Nous avons été fort préoccupées par les questions écologiques, environnementales... mais le mot «écologie» réfère aussi à un intérêt tout particulier envers les êtres et leurs milieux de vie (écologie: étude des milieux où vivent et se reproduisent les êtres vivants ainsi que des rapports de ces êtres avec ce milieu). Les femmes ont, effectivement, un intérêt tout à fait spécial envers les êtres et leurs milieux de vie: famille, école, travail, etc. Cette préoccupation n'est pas toujours partagée par nos gouvernements.

Soulignons qu'en déclenchant la campagne électorale, le premier ministre Bourassa a insisté sur le fait que la croissance économique du Québec demeurerait «la clé, la première solution pour faire face à tous les autres défis». Ce discours correspond à ce à quoi on nous avait habituées en période de récession: pas de croissance économique, donc réductions budgétaires dans les écoles, les hôpitaux, les universités, frein dans l'accroissement des services de garde, etc. Mais voilà: maintenant que l'économie — hormis le chômage — se porte bien, pourquoi ne comble-t-on pas nos

nombreux besoins en services sociaux? Il y aurait fort à faire pour améliorer nos services de santé et d'éducation, pour mettre en œuvre une véritable politique familiale avec de meilleurs congés de maternité, des congés parentaux et un système de services de garde accessibles dans tous les sens du terme, par exemple.

La recherche d'une qualité de vie meilleure et d'une réelle égalité entre les hommes et les femmes passe par un ensemble de solutions à caractère social ET économique. Ne privilégier qu'un seul de ces aspects (parce que l'économie est à la mode) dans la résolution des problèmes auxquels nous sommes collectivement confronté-e-s, c'est aborder la réalité avec le petit bout de la lorgnette (et nous nous y opposons!).

La condition féminine: un cas particulier en politique

Même si nous ne pouvons pas faire un bilan du gouvernement sortant, faute d'espace, nous émettrons tout de même quelques regrets: la promesse non tenue d'intégrer les travailleuses au foyer au régime des rentes, les freins à la campagne contre la violence conjugale, les difficultés de financement des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence conjugale et des centres de femmes ainsi que la pénible situation des assistées sociales. D'autre part, aucun parti ne peut s'enorgueillir de tenir totalement compte des intérêts des femmes (ou ces intérêts ne sont tout simplement pas définis de la manière que pour nous). Personne n'a le monopole de la vertu, ni du sexisme d'ailleurs. Jacques Parizeau n'a-t-il pas affirmé qu'il réglerait son problème avec l'électorat féminin en souriant davantage aux femmes?

Aucun des deux principaux partis n'a mis en place un programme d'accès à l'égalité (préférer une femme à un homme lorsque les qualifications et l'expérience sont équivalentes) à l'intérieur de ses rangs; cela se traduit par une présence de candidates équivalant au cinquième des personnes qui sollicitent un mandat comme député-e-s à l'Assemblée nationale.

Ceci dit, bien que le Parti libéral, le Parti québécois et les autres partis sont loin de répondre à

toutes les aspirations des Québécoises, il y a dans leurs rangs des personnes — surtout des femmes — qui ont à cœur la défense de nos intérêts; il faut les appuyer. Aujourd'hui, celle qui défend les dossiers de condition féminine au Conseil des ministres est encore considérée comme une empêcheuse de tourner en rond. À cet égard, Monique Gagnon-Tremblay et Lise Payette ont sans doute vécu des situations fort semblables. Bien qu'on ne le reconnaisse pas publiquement, le poste de ministre de la condition féminine constitue un des défis les plus importants en politique; les embûches proviennent davantage des collègues et des médias que des difficultés intrinsèques aux dossiers.

La Fédération des femmes du Québec étant un organisme politique mais non partisan, il nous est impossible de vous recommander de voter pour le Parti vert, le Nouveau parti démocratique, le Parti québécois, le Parti libéral ou un des quinze autres partis politiques dûment enregistrés auprès du Directeur général des élections. Lisez les programmes, interrogez les candidat-e-s et optez pour celui ou celle dont l'approche est la plus «écologique».

Mode d'emploi

→ Suite de la première page

Lisez attentivement les documents distribués à votre domicile ou demandez des informations aux locaux des candidats et candidates de votre comté. Si ces documents ne sont pas clairs quant aux engagements, demandez-en davantage. Insistez pour connaître les stratégies que vos candidat-e-s entendent mettre de l'avant pour réaliser ces engagements. **Demandez plus que des promesses, exigez des engagements fermes.**

Dans la mesure du possible, privilégiez un appui à une femme candidate qui entend défendre les dossiers importants à l'heure actuelle pour les femmes. Les femmes élues en politique représentent, pour l'avenir, des alliées potentielles importantes pour les groupes de femmes si nous savons les gagner à notre

cause et les appuyer. Plus que leur «alter ego» masculins, elles sont susceptibles de prendre à cœur nos intérêts et de contribuer à «féminiser» le pouvoir. Mais il se peut fort bien qu'il n'y ait pas de femme candidate dans votre comté. Demandez alors à votre candidat ce qu'entend faire son parti pour assurer une meilleure représentation politique féminine et, s'il vous faut vous résigner à voter pour un homme, assurez-vous qu'il démontre une volonté au-dessus de tout soupçon de travailler dans le sens de nos intérêts.

En cette période où les partis politiques courtisent les groupes de pression en se montrant sensibles à leurs revendications, les femmes ont tout avantage à se montrer d'abord préoccupées par les questions qui ont une influence directe sur leur vie quotidienne du moment et de demain. Nous devons le manifester clairement dans l'appui que nous donnons aux partis politiques. **Ne sommes-nous pas 52% de la population et la majorité de l'électorat?**

Et surtout, n'oubliez pas d'aller voter. Vous croyez que tout est déjà joué et que votre vote ne changera pas l'issue du scrutin? Statistiquement, un seul vote, peu d'influence mais c'est notre seule façon de démontrer un appui aux personnes qui ont accepté de traduire politiquement nos intérêts.

Quelle que soit l'issue du scrutin, vous pourrez également, après les élections, continuer d'assumer la défense des intérêts des femmes auprès des membres élus à l'Assemblée nationale. Les bureaux de comté des député-e-s assurent partout une permanence où vous pouvez demander de rencontrer votre représentant-e. Vous pouvez aussi lui écrire pour lui faire part de votre opinion ou de votre mécontentement.

Enfin, si l'aventure vous tente, devenez membre active d'une formation politique et vous pourrez travailler à faire passer les dossiers féministes au plan des priorités de votre parti. Rosette Côté, parlant en mai 1987 devant les membres de la FFQ, disait à peu près ceci: si cent féministes décident en même temps de noyauter un parti politique... tout devient possible. Pourquoi pas?

Les programmes d'accès à l'égalité en emploi et l'équité salariale: il n'y a pas de quoi pavoiser!

par **Ginette Legault**, vice-présidente

D'une campagne électorale à l'autre, les mêmes urgences reviennent. Vite, vite, il faut s'organiser, planifier et surtout rassembler nos arguments nouveaux afin de rappeler, encore une fois, à chacun des partis politiques en lice nos *mêmes* demandes. Classique, quoi!

D'une campagne électorale à l'autre, ces groupes de femmes se plient de bonne grâce au rituel. Pourtant, cette fois-ci, il y a certains thèmes qui devraient provoquer de l'impatience de notre par. Celui de l'accès à l'égalité en emploi pour les femmes et celui de l'équité salariale devraient être de ceux-là. Non pas que nous n'ayons fait aucun gain ces dernières années à cet égard. Il serait injuste de prétendre cela, mais ceux que nous avons obtenus, aussi modestes soient-ils, l'ont été uniquement parce que nous nous sommes acharnées à les revendiquer partout et en tout temps. La FFQ et un bon nombre de ses associations membres ont eu une part active à jouer dans le débat mené au Québec sur ces questions. Un bref rappel des principaux enjeux sur ces deux questions au Québec montrent que la patience des femmes a eu raison des embûches les plus importantes mais l'analyse des expériences actuelles nous montre aussi qu'il faudra exiger davantage si l'on veut que l'objectif de l'accès à l'égalité dans les organisations se concrétise.

Avec l'entrée en vigueur, au milieu des années 70, de la **Charte des droits et libertés de la personne** du Québec, les

groupes de femmes ont pris conscience non seulement des injustices faites aux femmes mais surtout de l'occasion nouvelle qui leur était ainsi offerte, par cet outil juridique, de revendiquer une meilleure situation sur le marché du travail et la disparition de toute forme de discrimination à leur égard. Depuis ce temps, la participation des femmes au marché du travail n'a cessé de croître, atteignant aujourd'hui 42,3% de la population active québécoise. Par ailleurs, le taux d'activité des femmes a aussi augmenté de façon significative pour atteindre 52,3% en 1987, et certains experts estiment qu'il devrait atteindre celui des hommes d'ici l'an 2000. Or, malgré cette participation accrue sur le marché du travail, les femmes gagnent toujours en moyenne 61% du revenu d'emploi des hommes comparativement à 52,3% en 1971 et elles continuent, encore aujourd'hui, d'être concentrées dans un certain nombre d'emplois, généralement moins bien rémunérés que les emplois occupés majoritairement par des hommes. Pour que la ségrégation professionnelle disparaisse, on estime même que six Québécoises sur dix devraient changer de profession. Enfin, faut-il rappeler que les femmes occupent majoritairement les emplois à temps partiel (71,3% des travailleur-euse-s à temps partiel étaient des femmes en 1987) et les emplois à *statut précaire*. Ainsi donc, ce n'est pas parce que nous sommes plus nombreuses sur le marché du travail que nous représentons une force déterminante aux yeux des employeurs ou du gouvernement et que nos luttes pour l'égalité en emploi deviennent

caduques. Bien au contraire, car le discours officiel sur l'égalité, de plus en plus raffiné, n'est qu'un écran, une illusion soigneusement entretenue.

Après l'adoption de la **Charte**, devant les succès très mitigés des programmes d'égalité des chances (élimination des pratiques discriminatoires dans les systèmes d'emploi sans l'adoption de mesures préférentielles pour les femmes), dans les entreprises, des groupes de femmes, autonomes et syndicaux, se sont mis à revendiquer de nouveaux moyens pour combattre la **discrimination systémique**: les programmes d'accès à l'égalité en emploi (PAE) et la parité salariale. De concert avec le Conseil du statut de la femme et la Commission des droits de la personne, ils ont alors exigé du Législateur québécois des amendements à la **Charte** autorisant la mise en application de ces programmes. Par ailleurs, les groupes de femmes syndicaux intensifiaient la lutte pour l'obtention de la parité salariale dans les différents milieux de travail.

Plus de 5 ans de tergiversations ont été nécessaires avant que le gouvernement du Québec ne mette en vigueur la Partie III de la **Charte** qui traite des programmes d'accès à l'égalité et qu'il ne dépose son projet de règlement qui en précisait les modalités. Le règlement a finalement été mis en vigueur en 1986. Les groupes de femmes ont dû mener de dures batailles pour l'obtenir (en 1985, la coalition comptait 160 groupes). Même en l'obtenant, les femmes n'avaient pas réussi à convain-

cre le Législateur de l'urgence de rendre ces programmes obligatoires au Québec; le règlement s'appliquerait uniquement aux organisations à qui serait imposé un tel programme par un tribunal ou recommandé par la Commission des droits de la personne. La campagne électorale de 1985 avait d'ailleurs été une occasion de rappeler aux partis politiques nos attentes en cette matière et d'exiger un engagement ferme de leur part.

Après l'élection de décembre 1985, la ministre déléguée à la Condition féminine a présenté les modalités d'un plan d'action en matière d'accès à l'égalité (plan d'action qui avait été proposé initialement par le gouvernement du Parti québécois lors du sommet «Décisions 85»). Depuis lors, des programmes volontaires et expérimentaux ont été implantés dans des commissions scolaires, des collèges et des universités, des établissements du réseau de la santé et des services sociaux, dans des municipalités et dans dix-sept entreprises privées avec le soutien financier et professionnel du gouvernement (plus de 7\$ millions y ont été consacrés). Une évaluation de ces expérimentations doit être entreprise au printemps prochain (mars 1990) selon le plan gouvernemental.

Au printemps dernier, le gouvernement a aussi annoncé la mise en vigueur du **Programme d'obligation contractuelle**. Ce programme consiste à exiger de tout organisme à but lucratif de plus de 100 employé-e-s qui désire soumissionner pour un contrat ou un sous-contrat de biens ou de services de 100 000 \$ et plus, ou obtenir une subvention de la même valeur, qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité s'il obtient le contrat ou la subvention.

La question de l'équité salariale, quant à elle, est loin d'être réglée dans la fonction publique comme en témoignent les négociations actuelles entre l'État et les centrales syndicales sur la question, sans parler de tout ce qu'il reste à faire dans le secteur privé...

Que nous faut-il exiger des partis politiques en cette campagne électorale? D'abord, il faut nous assurer que les

initiatives à ce jour n'auront pas été vaines, c'est-à-dire exiger que la phase d'évaluation prévue au printemps prochain soit une occasion de recueillir les évaluations de tous les milieux socio-économiques, en particulier celle des groupes de femmes, autonomes et syndicaux. Il nous faut absolument être partie prenante à cette étape cruciale. Parce que nous sommes les premières intéressées par cette question et parce que nous avons été des témoins privilégiés de ce qui s'est fait dans les différents milieux de travail depuis 1985, **nous avons beaucoup de choses à dire! Le prochain gouvernement devra consacrer des ressources de temps et d'argent (eh oui!) à cet effet.**

Deuxièmement, il faudra obtenir un engagement sans équivoque. Le **Programme d'obligation contractuelle** devra non seulement être maintenu mais être l'objet d'une **vigilance toute particulière à l'étape du suivi**. Le domaine de la **construction** devra être considéré également puisque nous savons qu'il s'agit d'un secteur presque exclusivement masculin où des mesures spéciales devront être prévues dans les plus brefs délais si nous

voulons que les femmes y aient accès au même titre que les hommes.

Enfin, le Québec ne peut pas faire moins que l'Ontario en matière de parité salariale. Le temps a montré que la **Charte**, par son article 19, reste insuffisante à rendre concret le principe de l'équité salariale dans tous les milieux de travail. Le parti politique qui s'engagera à légiférer en cette matière et à adopter une **attitude «pro-active»** à cet égard aura sans contredit l'appui des femmes.

L'exercice auquel nous convie la présente campagne électorale en ce qui concerne les PAE et l'équité salariale, deux thèmes étroitement liés, est celui de **rafraîchir les mémoires**. Exercice de patience que nous maîtrisons fort bien, d'autant plus que nos interlocuteurs et interlocutrices, dans plusieurs des cas, sont les mêmes qu'en 1985! Comme quoi la petite histoire des grandes batailles à mener en matière d'égalité se répète... et suit son cours.

Peu de femmes en politique

Dans *Le Pouvoir? Connais pas*, Lise Payette expliquait les difficultés qu'elle avait vécues comme femme politique.

Avec une sensibilité différente de celle des hommes et des préoccupations résolument tournées vers les femmes, elle était déparpillée dans le Conseil des ministres.

En 1989, les femmes sont encore déparpillées en politique.

À la dissolution de l'Assemblée nationale, il y avait 18 femmes sur 122 député-e-s.

Seulement le cinquième des personnes qui sollicitent un mandat le 25 septembre sont des femmes.

Combien auront-nous de députées?

Dossier SAGES-FEMMES

À ne pas manquer dans notre prochain numéro: un article sur la reconnaissance des sages-femmes. Le déclenchement de la campagne électorale a fait mourir au feuilleton la Loi sur la pratique de sages-femmes dans le cadre de projets pilotes. Assurez l'avenir de cette initiative: interrogez les candidats et les candidates sur le libre-choix des femmes quant leur façon d'accoucher. Obtenez des engagements précis pour que la reconnaissance des sages-femmes soit une priorité du prochain gouvernement.

Bébés bonis ou services de garde: faites votre choix!!!

La politique familiale du Parti libéral et du Parti québécois

par Hélène Sarrasin, vice-présidente

Le 16 mai dernier, à son bureau boulevard René-Lévesque, le premier ministre Bourassa recevait par la tête des dizaines et des dizaines de toutous mal en point. Ce «don» des éducatrices et des parents utilisateurs et administrateurs de garderies sans but lucratif exprimait clairement le ras-le-bol de ce milieu face à la gestion du gouvernement dans le dossier des garderies. Il était d'ailleurs accompagné d'un message on ne peut plus clair en ce qui a trait aux prochaines élections:

«Bourassa, on s'en souviendra dans quelques mois!»

Pour un nombre croissant de gens, les services de garde sont la mesure familiale la plus importante. Malgré cela, la situation des garderies demeure catastrophique. Les garderies sont dans un état de sous-développement et de pauvreté illustrant bien l'indifférence des gouvernements québécois des dernières années à l'égard d'une politique familiale.

Pour les groupes de femmes: les femmes et les enfants déjà nés d'abord.

Motivés par l'amélioration des conditions de vie de la population féminine, les groupes de femmes ont très tôt revendiqué le soutien de l'État face aux responsabilités familiales. Des services de garde accessibles et de qualité et des congés de maternité pour toutes les femmes font partie d'un même leitmotiv depuis une vingtaine d'années. Plus récemment, les groupes ont demandé la reconnaissance des sages-femmes, le libre-choix à la maternité et la possibilité d'avoir les enfants désirés (problèmes d'infertilité). Comme l'écrivait le Conseil du statut de la femme dans la **«Lutte des femmes au regard de la famille»** (1985):

Nous affirmons qu'une politique familiale ne devrait pas entretenir de visées natalistes dans

le sens de vouloir inciter les couples à avoir plus d'enfants qu'ils ne le désirent. Une politique familiale doit faire en sorte que les couples disposent des moyens financiers d'avoir les enfants qu'ils veulent, que la parentalité planifiée et pleinement assumée soit encouragée, qu'un libre-choix à la maternité existe et que l'État joue son rôle en matière de planification des naissances et de problèmes d'infertilité.

Les groupes de femmes accordent donc la priorité aux femmes et aux enfants déjà nés et ce, malgré le contexte de dénatalité dans lequel nous évoluons. Sans nier l'existence de ce problème, les groupes de femmes, comme les groupes familiaux d'ailleurs, sont d'avis qu'une politique familiale est plus juste socialement qu'une politique nataliste et pourrait, seule, avoir des effets à plus long terme sur la dénatalité.

Le gouvernement libéral: cela laisse à désirer

Trois universitaires du Groupe de réflexion et d'intervention sur les politiques sociales, dans une analyse systématique de chacune des mesures du budget de Gérard D. Lévesque de 1988, ont démontré que ces mesures ne faisaient, dans bien des cas, que redonner aux familles ce qui leur avait été enlevé lors d'exercices financiers précédents. Dans d'autres cas, les mesures paraissent mal ciblées, de sorte que peu de familles seraient aidées et que, en outre, elles le seraient chichement.¹ Le budget déposé en 1989 était dans la même lignée que celui de 1988.²

Malgré une croissance économique appréciable, malgré les nombreuses consultations réalisées auprès de tous les groupes préoccupés par la famille, le gouvernement libéral n'a donc pas su adopter une politique familiale digne de ce nom au cours de son dernier mandat. Quant aux bébés bonis, ils sont

un attrape-nigaud-e qui ne devrait tromper personne.

Au Parti libéral: des bébés avant tout!

Le bilan du gouvernement sortant est donc fort négatif au chapitre de la politique familiale. Dans son programme, les mesures qu'évoque le Parti libéral sont, quant à elles, cela est bien précisé dans le texte, élaborées dans l'optique de faire face au déclin démographique. Parmi celles-ci, on retrouve une augmentation graduelle des allocations familiales, la création d'un régime d'assurance-maternité remplaçant l'assurance-chômage et l'introduction de nouveaux congés (payés?) de parentalité dans la loi des normes minimales de travail. On insiste aussi sur la venue du 3^e enfant, une stratégie pour le moins absurde quand on sait que l'indice de fécondité actuel au Québec est de 1,4 enfant par femme, ce qui signifie que c'est le 2^e et même le 1^{er} enfant que bien des femmes ne mettent jamais au monde.

Les services de garde, pierre d'assise de la politique familiale du Parti québécois

De son côté, dans sa plate-forme rendue publique pour les prochaines élections, le P.Q. précise d'entrée de jeu qu'«une véritable politique familiale ne cherche pas à imposer un système de valeurs, ni ne tente d'enrégimer la famille pour la mettre au service de la nation: elle est fondée sur le soutien à la liberté des personnes».

Partageant l'avis de féministes³ à l'effet que la politique familiale n'est pas conciliable avec la multiplication de programmes gérés par deux gouvernements différents, le Parti québécois veut rapatrier tout le secteur pour procéder à la refonte des programmes dans la cohérence et l'efficacité.

Comme le Parti libéral, le Parti québécois augmenterait les allocations familiales et reverrait le congé de maternité. Ce dernier serait d'une durée de six mois et rémunéré à 90% du salaire pour toutes les femmes. À cette fin, une caisse de la famille serait créée, à même l'important volet «congés de maternité» de l'assurance-chômage rapatriée.

C'est au chapitre des services de garde, présenté comme la pierre d'assise de la politique familiale, que l'orientation du Parti québécois tranche radicalement avec celle du Parti libéral. Les garderies retrouveraient le mode de financement antérieur à la dernière réforme, soit une subvention de fonctionnement par place au permis, subvention qui serait, en outre, doublée. Cette augmentation des subventions aurait pour but, entre autres, d'améliorer le traitement des éducatrices. De plus, on propose de bonifier les services de garde en milieu scolaire et en milieu défavorisé.

Mentionnons en terminant que le chef du Parti québécois, M. Parizeau, a été clair quant à la question de l'avortement: «Nous devons établir un cadre favorisant la naissance d'enfants désirés en appliquant une politique familiale adéquate, facilitante, mais dans le cas où une femme décide d'interrompre une grossesse non désirée, il nous faut respecter son choix.»

L'enjeu de cette élection est clair: les femmes ne seront pas mères à n'importe quel prix. Toutes les candidates et tous les candidats l'ont-ils bien compris?

1. Dandurand, R., Kempeneers, M., LeBourdain, C., Un budget «familial»? **La Presse**, 01-08-1988.

2. Entrevue de R. Dandurand à l'émission **Le Québec**: de l'explosion démographique à la dénatalité, **radio FM** de Radio-Canada, 07-06-1989.

3. Voir **Les femmes et la fiscalité**. UQAM, juillet 1985.

Les enjeux pour les femmes de la révision de la Loi sur les normes du travail

par Manon Richard, Au bas de l'échelle

Dans la débâcle d'une fin de session pré-électorale, le ministre André Bourbeau a déposé à l'Assemblée nationale, le 21 juin dernier, son avant-projet de loi sur la révision de la Loi 126 concernant les normes du travail. Cette loi touche les non-syndiqué-e-s du Québec composé-e-s en grande partie de femmes. On les retrouve dans différents secteurs (bureaux, commerces, restaurants, manufactures) où les emplois sont plus souvent qu'autrement précaires, à temps partiel et mal payés. Compte tenu de cette réalité, que peut-on attendre de l'avant-projet de loi tel que déposé pour les Québécoises non syndiquées?

Le présent article demeure un survol de la révision en regard des enjeux pour les femmes. Il apparaît clair que le gouvernement a voulu orienter la révision en fonction d'une politique familiale. C'est sur cet aspect que porteront nos réflexions, notamment sur les congés de maternité, les congés familiaux et le temps supplémentaire.

Congé de maternité

À l'heure actuelle, une femme enceinte a droit à 18 semaines de congé de maternité avec prestations d'assurance-chômage, à condition d'avoir travaillé 20 semaines pour un même employeur. L'avant-projet de loi ferait sauter la barrière des 20 semaines à l'emploi du même employeur, permettant ainsi à un plus grand nombre de femmes d'avoir

accès au congé. La protection contre les congédiements illégaux, parce qu'une femme est enceinte, serait désormais prolongée de 5 mois après le retour de la femme au travail. De plus, les femmes qui se prévaudront de ce même recours pourront être défendues gratuitement par la Commission, comme en 1982. Ces trois modifications viennent répondre aux demandes des groupes de pression pour une meilleure politique à l'égard de la travailleuse enceinte.

Congés parentaux

L'avant-projet de loi ajoute que les femmes pourront bénéficier d'un congé parental, après le congé de maternité, de 34 semaines sans salaire. Quand on connaît les conditions salariales des non-syndiquées, on se demande comment une femme, qui vit d'un salaire minimum, réussira à s'offrir 34 semaines sans revenus à moins bien sûr d'être avec un conjoint dont le revenu peut nourrir toute la famille. Cette perspective pose encore la question de l'autonomie financière des femmes...

L'avant-projet de loi permettrait aussi aux parents de s'absenter 5 jours par année, sans salaire, pour soins d'enfants. À quoi peuvent servir des congés parentaux si pertinents soient-ils lorsque 44 heures de travail par semaine à 4,75\$ l'heure ne suffisent pas à assurer une qualité de vie décente aux travailleuses? Des congés pour soins d'enfants ne servent à rien si on n'a pas les moyens

financiers de s'absenter ne fût-ce qu'une journée!

Une politique familiale efficace ne peut pas offrir des demi-solutions aux parents qui travaillent, elle doit faire en sorte que toute notre société en assume la responsabilité et en paye le prix en offrant des congés... avec salaire.

Temps supplémentaire

Avec la révision, les femmes devront être prévenues 12 heures à l'avance en ce qui a trait aux heures supplémentaires. À l'organisme **Au bas de l'échelle**, on se pose sérieusement des questions sur la façon d'appliquer ce nouvel article. À l'heure actuelle, ce n'est qu'au bout des 44 heures de la semaine régulière de travail que commence le temps supplémentaire. Si la travailleuse est prévenue le mardi qu'elle travaillera en soirée le lendemain, comment présumer du temps supplémentaire si les 44 heures conditionnelles au calcul ne sont pas révolues? Et puis qu'arrive-t-il dans les cas d'urgence qui, par définition, ne s'annoncent jamais 12 heures à l'avance... surtout quand il s'agit des enfants!

La révision n'implique pas que des changements à caractère familial pour les non-syndiqué-e-s femmes et hommes. Certaines des modifications proposées veulent répondre à des demandes d'ores et déjà présentées par les intervenants lors de la Commission Beaudry en 1984 ou au fil des ajustements jurisprudentiels. À

Le féminisme

EN REVUE

1265, rue Berri
Bureau 820
Montréal
Québec H2L 4X4
(514) 844.7049

RÉALISATION

Production

Janou Gagnon
Anne-Marie Gingras
Monique Sauriol

Traitement de texte
Jacques Chouinard

Infographie

Claudette Rodrigue

ISSN 0228-8478

Dépôt légal Bibliothèque nationale
du Québec

l'organisme **Au bas de l'échelle**, nous sommes conscientes que le gouvernement s'est préoccupé de l'expertise des groupes pour élaborer son avant-projet de loi. C'est un plus pour les non-syndiqué-e-s.

À la lumière de cet article, on constate la nécessité d'une consultation publique car plusieurs questions restent en suspens, dont la problématique des travailleuses à temps partiel... Malgré que la consultation annoncée par le ministre Bourbeau ne verra pas le jour avant les élections, le débat public, lui, doit continuer en campagne électorale.

Les enjeux de cette révision sont très importants. Les groupes de défense des non-syndiqué-e-s, **Au bas de l'échelle** en l'occurrence, et les groupes de femmes doivent demeurer solidaires et vigilants pour que la future loi sur les normes du travail réponde enfin aux besoins des travailleuses. Car pour la société québécoise, il y a un prix à payer pour la qualité de vie comme pour la démographie, mais il n'est pas encore assumé politiquement...